Bulletin du Conseil de la langue française

Volume 15, no 1, juin 1998

Nadia Brédimas-Assimopoulos
Présidente du Conseil de la langue française

Le français en Amérique, défis et enjeux de l'an 2000

Nadia Brédimas-Assimopoulos

Le Québec peut être fier de sa Charte de la langue française. Chaque jour, avec patience et constance, elle nous a permis de réinventer les chemins de notre avenir, d'accomplir de grands progrès dans le respect de nous-mêmes et de notre identité.

(Suite page 2)

SPÉCIAL 20e ANNIVERSAIRE

Avec une nouvelle présentation, ce spécial 20e anniversaire relance le Bulletin après un an d'absence et présente les différentes activités ou publications qui ont souligné les vingt ans du Conseil de la langue française.

Fidèle à son mandat concernant la qualité de la langue, le Conseil a publié l'avis «Maîtriser la langue pour assurer son avenir ». Nous invitons les lecteurs à consulter ce document.

Sommaire

Lauréat du prix du 3-juillet-1608 ..... p.6

Maîtriser la langue pour assurer son avenir un avis du Conseil p.7

Le CLF 1978-1998 ..... p.8

Table ronde sur l'avenir du français p.9

Nouveaux membres de l'Ordre des francophones d'Amérique p.10

La lutte historique pour le maintien de la langue française

Camille Laurin

Il (le gouvernement du Québec) donne à ce projet de loi (Loi 101) le nom prestigieux de Charte de la langue française pour en bien marquer le caractère fondateur, solennel et primordial.

(Suite page 4)

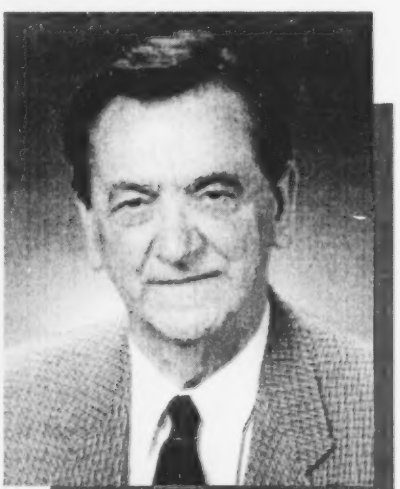

Camille Laurin
Député de Bourget
et père de la *Charte de la langue française*

2007-02882/

Le français en Amérique, défis et enjeux de l'an 2000

(suite)

Le 21 mars dernier, nous avons célébré les 20 ans du Conseil de la langue française, qui est au cœur même de ces progrès: vingt années d'ouverture et de recherche de consensus, vingt années de vigilance et de réflexion assidue, d'enquêtes et d'études scientifiques, mais aussi d'écoute de nos concitoyens. Ce sont ces qualités qui ont fait de l'organisme que j'ai l'honneur de présider un interlocuteur compétent et essentiel dans le dossier linguistique.

La politique québécoise de la langue française, adoptée en mars 1977, définissait les assises sur lesquelles s'érigeait la volonté gouvernementale de faire du Québec une société de langue française. Elle affirmait – il est bon de se le rappeler – :

- *que la langue française n'est pas un simple mode d'expression mais un milieu de vie;*
- *que l'on doit respecter les minorités, leurs langues et leurs cultures;*
- *qu'il est important d'apprendre d'autres langues que le français;*
- *et enfin, que le statut de la langue française est une question de justice sociale.*

Ces principes sont encore d'actualité et ils le seront toujours. Ils nous ont d'ailleurs permis d'accomplir des progrès immenses qu'il nous faut souligner :

- les francophones ont maintenant pris leur place sur le marché du travail, et les disparités salariales liées à la langue ont presque disparu;
- l'école française est fréquentée par la grande majorité des jeunes immigrants;
- la connaissance et l'usage du français chez les anglophones et les allophones se sont considérablement accrus;
- l'usage du français parmi les travailleurs est beaucoup plus important et il tend à se généraliser dans la vie des entreprises;
- les immigrants s'intègrent de plus en plus à la vie collective en français;
- l'accueil et le service en français dans les commerces et les services sont presque partout assurés;
- et enfin, le français est prédominant dans l'affichage à Montréal.

Comme on peut le constater, les inégalités socio-économiques que voulait corriger la *Charte* sont presque toutes éliminées. Et les droits linguistiques – surtout ceux des travailleurs et des consommateurs tel qu'énoncés en 1977, sont généralement respectés. Ce sont là des résultats importants dont nous pouvons être fiers.

Bien sûr, il y a encore du chemin à parcourir pour faire du français la langue officielle et commune de tous les Québécois et Québécoises. Mais c'est maintenant irréversible : le français devient progressivement une valeur civique commune de notre société. À nous d'en faire, de plus en plus, un facteur d'harmonisation et de cohésion des diverses composantes de notre collectivité. Le français est un des fondements de la société québécoise et il doit contribuer à son bon fonctionnement.

Il faut le reconnaître : nous sommes sur la bonne voie. Ce n'est pas parce que nous avons su faire preuve de patience et de souplesse qu'on peut nous accuser de négligence. Car, comme le disait le Conseil dans son *Avis sur la situation linguistique*, en 1985, «vivre en français en Amérique du Nord est à la fois une aventure difficile et un défi stimulant : c'est un choix personnel et collectif, dont la réalisation ne va pas toute seule. Il y a des gestes à poser chaque jour de façon consciente, dynamique et cohérente et nul ne peut se contenter d'être un spectateur.»

Notre détermination est toujours intacte; quel que soit le lieu où nous sommes et l'emploi que nous occupons, chacun d'entre nous apporte sa contribution, si minime soit-elle, à l'édification du fait français.

Quelques pistes d'action ressortent clairement de l'analyse de la situation linguistique que nous faisons maintenant. Pour maintenir les acquis des 20 dernières années, et pour les renforcer, nous devons en effet porter une attention particulière aux points suivants :

- *le rôle central que la langue – une langue de qualité – doit jouer dans l'éducation;*
- *la langue des nouvelles technologies de l'information et des communications;*
- *l'importance de maîtriser la langue officielle et commune dans cette société de l'information dans laquelle nous vivons déjà;*
- *l'intégration linguistique des immigrants;*
- *et le rôle moteur et exemplaire que doit jouer l'administration publique dans tous ces domaines.*

Fondamentalement, nous savons que le sort de la langue française se jouera à Montréal, où l'enjeu est d'en faire véritablement, et concrètement, la langue commune. Nous savons aussi – les 20 dernières années l'ont prouvé – que le succès d'une telle entreprise passe par l'affirmation de notre volonté de vivre en français. Cela signifie, pour la métropole, une volonté ferme et claire de proclamer son caractère français, et de construire sur cette base son développement économique et sa vocation internationale.

À la veille du troisième millénaire, plusieurs facteurs nous obligent à réfléchir à des situations dont nous ne pensions pas, il y a 20 ans, qu'elles se produiraient si rapidement, ni qu'elles auraient un tel effet sur notre avenir. Ces nouveaux facteurs, ce sont la mondialisation des marchés et celle de l'information, la pénétration accélérée des nouvelles technologies, les mouvements massifs de migration et la redéfinition du rôle de l'État national dans de grands ensembles économiques.

De nouvelles questions se posent donc à nous et nous devons y répondre rapidement, de façon pratique, si nous voulons continuer d'être les maîtres de notre avenir.

Ainsi, que veut dire vivre en français dans une société à la fois de plus en plus ouverte à l'immigration et soucieuse du respect des droits de la personne?

Que veut dire travailler en français dans une économie sans frontières où l'usage d'autres langues (comme l'anglais) devient un avantage à exploiter et une source de richesse? En termes pratiques, cela veut dire se demander quels types de communication, en milieu de travail, doivent absolument continuer à se faire en français : les communications internes, la communication institutionnelle, administrative, hiérarchique ou encore celle qui se fait entre pairs? Dans quels types de communication les autres langues entrent-elles en jeu : les relations avec la clientèle, la recherche et la diffusion d'information? Autrement dit, comment peut-on s'assurer que, sur les lieux de travail, aujourd'hui et dans l'avenir, tous les employés peuvent, et pourront, préserver leur identité de travailleurs francophones, tout en utilisant l'anglais et les autres langues nécessaires à la vie économique de l'entreprise?

Que veut dire, dans la pratique, commercer en français quand une partie de plus en plus grande de nos clients sont nos voisins de langue anglaise, espagnole ou portugaise, ou des clients qui vivent sur d'autres continents et parlent aussi d'autres langues?

Dans un autre domaine, que veut dire faire de la recherche en français et contribuer aux découvertes scientifiques mondiales quand les

réseaux de chercheurs utilisent, par la force des choses, une langue unique de communication? Quels sont, dans ce contexte, la responsabilité et le rôle de nos chercheurs pour faire connaître et enseigner la science en français?

Que veut dire encore s'informer en français quand l'information n'a plus de frontières et qu'elle s'accroît à un rythme exponentiel? Quand elle circule de plus en plus rapidement et qu'elle est accessible, en grande partie, dans une langue unique, l'anglais?

En corollaire aux réponses pratiques que nous trouverons à ces questions urgentes, il est clair et évident que nous devons, comme société, mettre l'accent sur la maîtrise d'un français de qualité, ainsi que sur celle d'autres langues utiles parce que le Québec doit se développer et grandir.

Par ailleurs, malgré tout ce qui a pu se dire depuis 20 ou 30 ans, l'écrit n'est pas en voie de disparaître; il prend, au contraire, une place de plus en plus importante dans toutes les activités socioprofessionnelles. Quant aux capacités d'analyse et de synthèse de l'information que donne la maîtrise de la langue, elles sont les clés de la compétitivité.

L'avenir nous commande de faire fructifier le portefeuille linguistique du Québec. Je dis bien «portefeuille» car, si la majorité des Québécois connaissent l'anglais comme langue maternelle ou langue seconde, bon nombre d'autres, nouvellement arrivés, maîtrisent aussi une autre langue, leur langue d'origine. C'est là une richesse incroyable; plus d'une centaine de langues sont ainsi connues de nos concitoyens. Nous pouvons mettre à profit ce capital linguistique pour développer nos relations et nos réseaux commerciaux, et pour devenir – pourquoi pas – une plaque tournante dans le transfert des expertises technologiques de l'Amérique du Nord.

Comment allons-nous occuper cet espace virtuel numérisé que nous proposent – et même nous imposent! – les nouvelles technologies de l'information et des communications? Nous savons que la numérisation de l'information est un passage obligé, qu'elle est source de plus d'efficacité et de richesse. Il nous faut occuper cet espace pour nos propres besoins internes et développer les outils en langue française pour ce faire.

Nous savons aussi qu'une grande porte doit être ouverte à une information mondialisée le plus souvent accessible en anglais. Comment allons-nous en tirer profit tout en continuant à travailler en français?

Enfin, d'autres questions primordiales font déjà partie de nos préoccupations. L'intégration des Amériques est à nos portes. Elle est prévue pour 2005 et nous avons amorcé, l'an dernier, avec des parlementaires de tous les pays concernés, le débat sur la question de l'aménagement de cet espace américain en quatre langues. Nous devons avoir l'ambition, dans ce cadre, d'assurer la présence française en Amérique. Quelle stratégie mettrons-nous en place :

- pour que nos concitoyens puissent travailler en français sur notre territoire, même s'ils préparent des produits et des services pour d'autres pays?
- pour que les consommateurs puissent acheter, en français, sur leurs territoires des produits et des services importés d'autres pays?
- pour que, dans les domaines de l'éducation, du commerce, de la normalisation ou de l'environnement, les institutions supranationales déjà en place ou à venir puissent fonctionner dans les quatre langues du continent, et pour qu'elles puissent fournir de l'information dans toutes ces langues aux citoyens des pays participants?

Quelle stratégie, enfin, devrons-nous adopter pour accéder et tirer profit des bases d'information, si vitales dans une «société de la connaissance», mais la plupart du temps accessibles dans d'autres langues que la nôtre?

Plus globalement, quelle stratégie allons-nous mettre en place pour assurer, d'un côté, la promotion du plurilinguisme et de la diversité culturelle à l'échelon continental et planétaire, et pour préserver, de l'autre, l'identité française de notre société?

Ces questions concernent tous les Québécois et Québécoises sans distinction. Mais il est des questions qui s'adressent plus particulièrement à nos concitoyens qui ont une autre langue maternelle que le français. Pour les anglophones, par exemple, que veut dire vivre dans une société de plus en plus française tout en maintenant leurs institutions et leur identité? L'apprentissage du français comme langue seconde n'est-il pas plus que cela, quand maîtriser cette langue est une nécessité pour travailler et vivre sa vie publique ici au Québec? Faut-il revoir en ce sens la formation en français donnée dans les écoles anglaises?

Pour les personnes qui ont choisi le Québec comme terre d'accueil, d'autres questions se posent aussi. Tout nouvel arrivant ne peut que se demander comment il s'intégrera à cette société de langue française, comment il contribuera à son développement, quelle place il va donner au français dans sa vie, et comment il va pouvoir conserver son identité, sa langue d'origine et les éléments de sa culture qui lui tiennent à cœur.

Voilà autant de questions importantes auxquelles nous devons trouver des réponses très bientôt pour que demain ne nous prenne pas à l'improviste. Le passé et le présent sont bel et bien garants de l'avenir.

Nous sommes d'ailleurs déjà à l'œuvre; nous terminerons, dans quelques mois, nos travaux sur la langue d'usage public au Québec, de même que ceux qui portent sur les facteurs qui influencent l'apprentissage du français dans les écoles françaises de Montréal. Nous ouvrons également un chantier sur la mesure de la qualité de la langue et la construction d'indicateurs qui nous permettront de mieux évaluer où nous en sommes ainsi que, à moyen terme, les progrès accomplis.

Outre ses travaux de recherche, le Conseil créera bientôt un nouveau prix d'excellence pour la qualité de la langue parlée dans les médias électroniques. Il prépare, en collaboration avec ses homologues de la Communauté française de Belgique, de France et de Suisse romande, un séminaire international qui portera sur *la gestion du plurilinguisme et des langues nationales dans un contexte de mondialisation* et auquel il compte associer des représentants des trois Amériques.

Plusieurs autres projets seront aussi mis sur pied cette année. Il s'agit, notamment, de la préparation d'un ouvrage intitulé *Le français, 400 ans d'histoire et de vie*. Il nous apparaît important, en effet, de savoir d'où nous venons et ce que nous avons été, pour mieux nous projeter dans l'avenir. Cette description du fait français au Québec sera abordée sous diverses facettes : linguistique, sociologique, économique, démographique, politique, juridique et culturelle.

De plus, le Conseil a un groupe de discussion dans le réseau Internet sur ce que voudra dire, dans les années 2000, vivre en français au Québec, travailler, commercer et faire de la recherche en français, autant de thèmes que nous mettrons successivement en discussion.

Le Conseil de la langue française est reconnu pour son ouverture et pour son sens de l'écoute. Par les projets qu'il met maintenant en marche, il veut aussi l'être pour sa capacité à prévoir et à se projeter dans l'avenir.

En terminant, je tiens à rendre hommage à toutes les personnes qui ont travaillé comme membres, chercheurs ou collaborateurs au sein de l'organisme.

La lutte historique pour le maintien de la langue française

(suite)

Je veux d'abord remercier votre présidente, madame Nadia Assimopoulos, de m'avoir invité à célébrer avec vous ce vingtième anniversaire de la première réunion du Conseil de la langue française.

Votre aimable invitation m'a rappelé le débat intense auquel a donné lieu l'adoption de la *Charte de la langue française*.

Débat, en fait, qui a commencé avec la défaite du peuple canadien en 1760 et la désintégration économique, sociale et politique qu'elle a provoquée.

Le peuple canadien perdit alors son oligarchie politique et ses grands commerçants et bourgeois qui regagnèrent leur pays d'origine, la France. Il fut également coupé de celle-ci en ce qui a trait aux apports culturels et au peuplement. Le vide fut immédiatement comblé par la mise en place d'un pouvoir militaire, politique et économique anglophone ainsi que par une immigration britannique, qui ne deviendra pourtant importante qu'après la guerre d'indépendance des États-Unis.

Dès 1763, l'anglais devint langue officielle. Le droit civil français cessa d'être en vigueur, les lois antérieures furent abolies et les Canadiens se virent refuser tout accès aux fonctions publiques gouvernementales.

Mais ce peuple ne voulait pas mourir. Il voulait conserver sa langue, son droit civil, ses lois, sa religion et ses institutions. Pour son combat, il tabla sur tous les avantages qui lui restaient: une population très majoritairement française, une bourgeoisie canadienne déterminée et habile, une église forte, composée de chefs de file paroissiaux et d'évêques rompus aux négociations, la proximité d'un voisin américain qui recherchait l'appui des canadiens pour sa mainmise sur toutes les colonies britanniques.

Grâce à ce combat, le pire fut évité. L'acte de Québec de 1774 redonna au français son statut de langue officielle, rétablit le code civil et les lois antérieures, accorda aux institutions en place le droit de se maintenir et de se développer.

Ce succès incita les Canadiens à continuer le combat, en tablant toujours sur les mêmes facteurs favorables. Ils réclamèrent cette fois leur propre parlement et le droit d'élaborer et adopter leurs propres lois. L'acte de 1791 leur donna en partie satisfaction. La «province of Quebec» ou «lower Canada» obtenait son assemblée législative, mais son territoire était amputé de toute la région des grands lacs, qui devenait le «Upper Canada». Le gouverneur et son conseil exécutif se réservaient en outre le pouvoir de sanctionner les lois et la pleine autorité sur l'administration du budget.

L'appétit venant en mangeant, les Canadiens ne tardèrent pas à réclamer un gouvernement responsable, qui aurait mis entre leurs mains aussi bien le pouvoir exécutif que le pouvoir législatif. Mais Londres jugea la demande excessive. Aux 96 résolutions de l'assemblée législative, il opposa les résolutions Russell qui en constituaient la négation. Le peuple se révolta mais l'insurrection fut brutalement réprimée.

Cette répression se manifeste sur le plan politique par l'acte d'union de 1840. Le gouvernement responsable était accordé aux quatre colonies britanniques de l'époque mais le Bas-Canada était soudé au «Upper Canada», dont on estimait qu'il deviendrait bientôt majoritaire. L'anglais devenait également la seule langue d'usage dans le nouveau parlement. Il fallut huit ans aux habiles parlementaires francophones pour obtenir l'abolition de cette interdiction inique et absurde du français. Mais il n'en restait pas moins qu'un Bas-Canada très largement français se trouvait désormais dirigé par un parlement et gouvernement bilingue.

Ce fut néanmoins pour d'autres raisons que l'Acte d'union fut remplacé en 1867 par un régime fédéral. Forts de leur nombre et de leurs succès, les anglophones voulaient maintenant étendre leur pouvoir économique et politique de l'Atlantique au Pacifique, qu'ils entendaient relier l'un à l'autre par un chemin de fer transcontinental. Ils rêvaient de provinces, actuelles et futures, que dominerait un gouvernement central fort, qui se réserverait les pouvoirs les plus importants pour le développement multidimensionnel de ce vaste pays. À cette conception unitaire, qui visait à étouffer le Québec français, les chefs politiques québécois opposèrent une vision plus décentralisée, qui assurerait au Québec des pouvoirs étendus et importants, particulièrement en matière d'éducation, de culture, d'administration de la justice, d'affaires municipales et de propriété du sol. Le Québec eut gain de cause pour l'essentiel. Il obtenait pour son propre gouvernement, devenu pleinement responsable, les pouvoirs demandés. Il pouvait envoyer au parlement fédéral des députés qui pouvaient s'exprimer en français et participer à l'exercice du pouvoir. Mais il n'avait pu empêcher le gouvernement central d'assurer son hégémonie sur les provinces et de s'arroger les pouvoirs les plus importants et indéfiniment extensibles pour l'avenir. Il devait enfin consentir à l'instauration du bilinguisme dans le processus législatif de ses propres lois et dans l'administration de la justice.

À l'arrière-plan de ces luttes politiques, les effets destructurants de la défaite continuaient de se manifester. Avec leur pauvre éducation, sans capitaux, appuis politiques et contacts à l'étranger, les Canadiens ne pouvaient remplacer les grands commerçants, entrepreneurs et administrateurs retournés en France. La place fut d'ailleurs rapidement occupée par les nouveaux maîtres. Il ne restait aux Canadiens qu'une voie possible : l'économie de subsistance, l'agriculture, le petit commerce, et pour quelques rares privilégiés les professions libérales. Lorsque les terres devenaient trop petites pour une population en rapide expansion, il fallait émigrer ou chercher de nouvelles terres à défricher et cultiver à la dure. Le pays s'étendait certes mais demeurait toujours aussi pauvre. Le français y était préservé, surtout dans les villages et les petites villes, mais parce qu'on y vivait à l'abri du pouvoir économique anglophone qui ne s'y intéressait pas encore.

Avec l'arrivée de la production de masse, de l'industrialisation et l'urbanisation, vers les 1840, ce rempart devait rapidement s'écrouler. Au tournant du siècle, grâce au parachèvement du lien ferroviaire transcontinental, à partir de

Montréal, ces divers mouvements s'accélérèrent et s'intensifièrent. Les deux guerres mondiales leur donnèrent une nouvelle poussée. Les grandes entreprises industrielles, commerciales, financières et professionnelles, presque toutes anglophones, se multiplièrent en région mais surtout à Montréal. La population des campagnes y afflua, espérant y trouver un meilleur gagne-pain.

Tout naturellement, l'entreprise imposa sa langue à cette nouvelle classe prolétariale. Les postes supérieurs y étaient presque tous réservés aux anglophones. L'employeur communiquait en anglais avec ses employés. Les conventions collectives se négociaient en anglais. La terminologie des manuels d'utilisation et des catalogues de même que les inscriptions sur les machines et produits étaient anglaises. L'affichage et les raisons sociales, les guides d'utilisation d'articles de consommation, les bons de commande, factures, contrats d'adhésion, menus étaient souvent unilingues anglais ou bilingues. Envahi par un vocabulaire anglais et des formes syntaxiques anglaises, le français parlé et écrit perdait de sa qualité et devenait pour tous un objet de dévalorisation. Les immigrants s'en détournaient parce qu'associés à l'échec et à la pauvreté, parce qu'inapte à leur assurer le succès économique et social qu'ils espéraient trouver dans leur nouvelle patrie. Ils s'intégraient donc en très grande majorité à l'anglophonie et inscrivaient leurs enfants à l'école anglaise. Emportés par le courant, les ministères et organismes gouvernementaux de tous niveaux glissaient eux aussi de plus en plus vers le bilinguisme institutionnel.

Ainsi menacée dans son identité même et son devenir, la collectivité francophone est lente à réagir. Mais à partir de 1950, de plus en plus nombreuses et pressantes sont les voix qui réclament un redressement vigoureux de la situation linguistique. Amorcée par la nationalisation de l'électricité, la création de la caisse de dépôt et des sociétés d'état, l'expansion du pouvoir économique francophone apparait comme une exigence essentielle. On veut que les entreprises anglophones ouvrent aux nouveaux diplômés francophones des collèges et des universités des postes supérieurs qui correspondent à leurs compétences. Dans la foulée de la crise de Saint-Léonard, on réclame de plus en plus que les enfants des immigrants soient dirigés vers les écoles françaises. Des centrales syndicales vont jusqu'à préconiser la grève pour pouvoir négocier en français.

Face à ces pressions, le gouvernement se contente toutefois d'affirmations vagues et maintient le libre choix de l'école. La Loi 63 est dénoncée par 50 000 manifestants en colère. Une commission d'enquête est par la suite créée afin de faire toute la lumière sur tous les tenants et aboutissants de la situation linguistique. Menés durant quatre ans, ces travaux scientifiques et exhaustifs viennent confirmer la gravité de la situation, particulièrement dans le secteur des entreprises, du commerce et de l'éducation. Le gouvernement doit de nouveau agir. Mais la Loi 22 est elle aussi jugée incomplète, par trop pusillanime et incitative.

Après l'élection du Parti québécois en 1976, le travail est immédiatement repris. Le Gouvernement entend cette fois aller au fond des choses et utiliser pleinement tous ses pouvoirs. Dans un souci démocratique de transparence et de pédagogie, il fit d'abord connaître par un Livre blanc les raisons d'être, les objectifs et les principales dispositions du projet de loi. Il donne à ce projet de loi le nom prestigieux de *Charte de la langue française* pour en bien marquer le caractère fondateur, solennel et primordial. Dans son préambule, le projet de loi stipulait que le français devait devenir la langue ordinaire et usuelle dans toutes les sphères de la vie collective, tout en respectant les droits des peuples autochtones et de la minorité anglophone.

Le premier article du projet de loi faisait du français la seule langue officielle du Québec. Suivait l'énumération des droits fondamentaux accordés à tous les citoyens qui voulaient utiliser le français dans les divers domaines de leurs activités quotidiennes. Tous les autres articles ne constituaient qu'une explicitation de ces droits, toute dérogation devant entraîner des sanctions appropriées.

Il était par exemple demandé à l'État de fonctionner en français, aussi bien dans ses processus législatifs et réglementaires que dans ses rapports administratifs avec les personnes morales et les autres états. Il était enjoint aux membres des Ordres professionnels et aux hôpitaux anglophones de transiger en français avec leur clientèle francophone. Chaque entreprise de 50 employés et plus devait obtenir un certificat de francisation dans un délai prescrit, qui garantissait l'emploi du français à tous ses niveaux jusqu'aux plus élevés et dans ses rapports avec les autres entreprises québécoises. L'embauche et la promotion d'un employé ne pouvait plus dépendre du fait qu'il ne connaissait que le français. L'emploi du français dans les multiples secteurs de la vie commerciale devait devenir la norme et non plus l'exception. Tous les parents qui n'avaient pas reçu leur éducation primaire ou secondaire en anglais au Québec devaient inscrire leurs enfants à l'école française. L'affichage et la publicité commerciale devaient devenir exclusivement français. Plus que langue officielle, le français serait désormais la langue commune de tous les Québécois, instrument de cohésion sociale et de participation à la vie collective.

Trois organismes étaient aussi créés : l'Office de la langue française pour l'application de la loi et la confection d'une banque de terminologie, la Commission de surveillance pour l'observance de la loi et le Conseil de la langue française, pour surveiller l'évolution de la situation linguistique quant au statut et à la qualité de la langue française, par le moyen d'études et de recherches, et proposer ensuite au gouvernement les actions appropriées. J'ai toujours eu pour ce dernier organisme une inclination particulière. Parce que ces études et recherches scientifiques étaient indispensables pour orienter et justifier les actions et politiques gouvernementales ultérieures. Parce qu'il était le seul organisme voué à l'amélioration de la qualité de cette langue française si cruellement blessée et appauvrie. Parce que sa composition multiethnique symbolisait l'importance d'une langue commune pour tous les Québécois, à laquelle chacun devait s'attacher comme à une magnifique propriété collective.

Les membres des conseils d'administration successifs ont toujours compris ainsi leur mission. Grâce à eux, le Conseil s'est toujours avéré dynamique, compétent, fidèle aux espoirs et attentes qui avaient suscité sa création. Il a

toujours été présidé par des universitaires de renom, passionnés, rigoureux, dont j'ai eu le plaisir de connaître quelques-uns, Jean-Denis Gendron, Michel Plourde et Jean Martucci, avec qui la collaboration a été aussi facile et enrichissante que féconde. Je continue de leur vouer toute ma reconnaissance et mon admiration.

Pendant les longs mois que s'est poursuivie son étude, la Loi 101 a été farouchement combattue par l'opposition libérale. Mais cette opposition n'a heureusement pas duré. Une fois revenus au pouvoir, les libéraux ont repris à leur compte cette loi dans sa quasi-totalité et l'ont toujours défendue par la suite. Ce n'est pas tellement cette conversion que l'unanimité retrouvée d'un peuple qui m'a donné un des plus vifs plaisirs que j'ai connus. Cette volonté collective d'une vie commune en français constitue désormais un roc contre lequel viendront se briser tous les assauts.

Car ces assauts n'ont pas manqué depuis vingt ans. Les jugements de la Cour suprême ou de Pise, l'article 23 de la constitution de 1982, les lois fédérales qui visent à bilinguiser le Québec, les résistances qui se manifestent encore dans les domaines de juridiction fédérale que la Loi 101 ne peut toucher, le retour offensif de l'unilinguisme anglais dans les secteurs de pointe que sont l'informatique, l'électronique, le numérique et les multimédia, les normes techniques qu'imposent les organismes américains de certification et les traités nord-américains de libre-échange, tels sont les menaces, difficultés de parcours, attaques, dangers que nous avons connus et continuerons de connaître. Mais nous pouvons aussi les considérer comme des problématiques, des enjeux, des défis que nous sommes maintenant en mesure de comprendre, relever et régler, à partir de l'expérience, de la maturité, de la force et de la fierté désormais acquises. Aujourd'hui comme hier, l'apport du Conseil de la langue française s'avérera à cet égard déterminant. Il continuera ainsi d'aider le Québec à raffermir son identité, à se développer dans la ligne de cette identité et à dialoguer avec les autres cultures pour un enrichissement réciproque.

De gauche à droite: la présidente du Conseil de la langue française, Mme Nadia Bredimas-Assimopoulos, la rectrice de la Faculté Saint-Jean, Mme Claudette Tardif et le maire de la ville de Québec, M. Jean-Paul l'Allier.

Lauréat du prix du 3-juillet 1608

LA FACULTÉ SAINT-JEAN DE L'ALBERTA

Le prix du 3-juillet-1608, créé en 1978, en même temps que l'Ordre des francophones d'Amérique, commémore la fondation de Québec par Samuel de Champlain. Il rappelle l'importance historique de la ville de Québec pour les francophones d'Amérique et rend hommage à la persévérance, à la vitalité et au dynamisme d'une association ou d'un organisme d'Amérique du Nord pour les services exceptionnels rendus à une collectivité de langue française et à l'ensemble de la francophonie nord-américaine.

En remettant le prix du 3-juillet-1608 à la Faculté Saint-Jean, le Conseil de la langue française souligne la présence francophone importante de cette institution dans l'ouest du pays, son rôle de mobilisateur ainsi que son engagement dans la communauté.

Seul établissement francophone post-secondaire à l'ouest de Winnipeg, la Faculté Saint-Jean de l'Alberta a pour mission d'offrir une éducation universitaire de qualité en langue française et de développer un milieu de vie qui favorise l'apprentissage de la langue française et la connaissance de la culture. En outre, la Faculté offre un programme de formation continue qui lui permet de s'enraciner dans la collectivité francophone albertaine.

À l'origine, en 1908, la Faculté Saint-Jean était une école privée pour les jeunes Franco-Albertains. L'institution est devenue le Collège Saint-Jean en 1943 et, enfin, par entente avec l'Université d'Alberta, la Faculté Saint-Jean en 1977.

Madame Claudette Tardif, rectrice de la Faculté Saint-Jean, a reçu le prix du 3-juillet-1608 au nom de l'institution. Rappelons que le Prix est constitué d'une œuvre d'art d'un artiste québécois. À l'œuvre de René Derouin est jointe une plaque commémorative gravée au nom du lauréat. Une médaille et un parchemin calligraphié, signé par le premier ministre du Québec, par la ministre responsable de l'application de la *Charte de la langue française* et par la présidente du Conseil de la langue française, accompagnent le Prix.

Maîtriser la langue pour assurer son avenir

UN AVIS DU CONSEIL

Le Conseil propose trois champs d'intervention privilégiés pour assurer la maîtrise du français

Le Conseil de la langue française constate que la mondialisation des échanges et l'implantation des nouvelles technologies de l'information entraînent dans leur sillage des exigences toujours croissantes en lecture et en écriture. Ces compétences sont maintenant requises chez un pourcentage élevé de travailleurs, quelle que soit leur profession, et dans un nombre important de situations de travail. Cela constitue un réel enjeu économique et social dont la solution passe par une augmentation de la maîtrise du français.

À partir de ce bilan, le Conseil considère la nécessité d'un redressement en matière de qualité de la langue et l'obligation pour l'État de prendre les mesures nécessaires pour que toute personne puisse s'exprimer par écrit ou verbalement dans un français correct quand elle le veut, en ayant recours à un vocabulaire spécialisé au besoin. Le Conseil propose donc trois champs d'intervention privilégiés dans lesquels les actions sont possibles et auraient un effet multiplicateur : l'institution scolaire ; le monde des médias ; l'administration publique. Ces propositions du Conseil sont inscrites dans l'avis intitulé *Maîtriser la langue pour assurer son avenir*, qu'il remettait en mars dernier à la ministre responsable de l'application de la *Charte de la langue française*, madame Louise Beaudoin.

Assurer à tous les citoyens, par l'entremise de l'école, la maîtrise de la langue française.

La société actuelle requiert une compétence linguistique toujours plus grande : des exigences accrues en lecture, en écriture et en expression orale par un nombre plus élevé de citoyens, dans toutes les sphères de la vie active. Le Conseil observe un élargissement de l'écart entre l'offre et la demande en matière de compétence linguistique, entre la formation reçue et les besoins exprimés par les milieux de l'emploi.

Le Conseil approuve l'approche que la politique récente de la ministre de l'Éducation mettra en œuvre dès septembre 1998. Cependant, il recommande :

- d'accélérer le processus de la réforme de l'enseignement du français pour qu'à la fin de leurs études secondaires, les élèves puissent s'exprimer, par écrit et oralement, dans un français correct ;
- de prendre en compte l'usage d'un français correct dans les spécialisations acquises dans les collèges et dans les universités ;
- de faire en sorte que chaque élève ait à sa disposition sa propre grammaire et son propre dictionnaire.

Enfin, le Conseil recommande de s'assurer que la formation des maîtres permette aux enseignants de toutes les disciplines d'acquérir une maîtrise supérieure de la langue française. Il recommande également d'offrir, lorsque nécessaire, à tout le personnel enseignant, du primaire à l'université, sans oublier les formateurs travaillant en entreprise, des programmes de perfectionnement des connaissances linguistiques.

Veiller à améliorer la qualité de la langue, en particulier dans le monde des médias.

Les journalistes et les communicateurs font face à des conditions de travail qui exigent d'eux une autonomie rédactionnelle toujours plus importante. Ils doivent de plus en plus assurer eux-mêmes la qualité de leurs textes et de leurs interventions publiques.

Le Conseil de la langue française recommande, en vue d'étendre l'usage d'une langue correcte, de faire de la maîtrise du français un critère déterminant dans le recrutement des journalistes ou des communicateurs. Le Conseil recommande également de permettre au personnel en place qui présenterait des lacunes en français d'avoir accès à des programmes de perfectionnement.

Pour valoriser l'excellence, le Conseil crée un prix annuel de la qualité du français pour les journalistes et les commentateurs qui appartiennent au monde des médias électroniques des réseaux nationaux et communautaires.

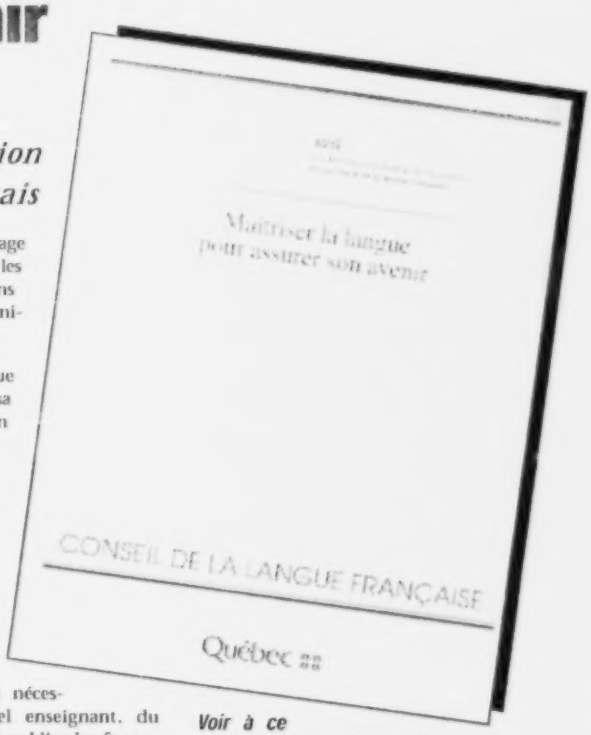

Voir à ce que l'administration publique use d'une langue correcte.

Le Conseil considère que l'administration publique, aux niveaux gouvernemental comme municipal, doit communiquer avec les citoyens dans une langue claire et compréhensible. L'objectif de clarté des textes de l'administration publique doit s'appliquer en premier lieu dans les textes normatifs des lois, règlements ou conventions collectives, de même que dans les documents destinés au public et dans les contrats.

Le Conseil recommande à l'Office de la langue française que, dans le cadre des services qu'il offre à l'Administration, il se soucie de la lisibilité des textes et qu'il développe des moyens pour en assurer l'amélioration.

Le Conseil estime également que l'Office de la langue française doit continuer de guider les choix linguistiques en offrant au plus grand nombre possible les services de consultation terminologique. En conséquence, il demande à l'Office de la langue française de revoir sa décision d'abolir la gratuité de ses services au public.

LE CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

1978-1998

par Gérard Lapointe

Secrétaire du Conseil de la langue française de 1980 à 1985, Gérard Lapointe a rédigé, à notre demande à l'occasion du 20e anniversaire, un ouvrage de référence sur la vie et l'œuvre du Conseil depuis sa création en 1978, en collaboration avec différentes personnes qui ont travaillé à cet organisme comme membres, chercheurs ou collaborateurs.

Plus qu'une œuvre de référence, ce document important trace l'évolution du Conseil et de ses prises de décision et met en relief l'ampleur et la diversité des travaux de recherche réalisés au cours des vingt dernières années.

De l'avis de l'auteur, il était de la plus grande importance de rappeler les rôles du Conseil

«[...] qui s'inscrivent dans l'histoire d'une société et viennent en éclairer tout un pan, celui des débats linguistiques qui, depuis plus de deux décennies, remuent l'ensemble du Québec. En effet, le Conseil a été présent à toutes ces discussions, parfois avec discrétion pour rechercher des solutions à des questions spécifiques, mais le plus souvent en pleine visibilité médiatique lorsqu'il s'agissait de faire connaître ses positions ou de retourner vers l'ensemble de la population les résultats de ses études de recherche. [...] Rarement ambigües, ses actions ont concouru, dans la cohérence et avec persévérance, à la recherche du consensus le plus large possible, but primordial que se fixe toute société libre et démocratique. Ses efforts de critique lucide et constante ont contribué à sensibiliser les uns et les autres à une évolution marquante de la société québécoise cherchant à se doter d'outils collectifs de développement et d'affirmation de sa spécificité.» (p. 3)

L'ouvrage est divisé en trois chapitres. Le premier est consacré à la revue des principes essentiels de la politique linguistique du Québec, aux grandes articulations de la *Charte de la langue française*, aux nombreuses modifications apportées à la suite des contestations et des jugements des cours au fil des ans et finalement aux mandats des organismes linguistiques créés par cette charte.

Le deuxième chapitre traite des différentes positions du Conseil et rappelle que ce dernier peut émettre une position dans quatre circonstances : à la demande du ministre responsable de la *Charte* ; si la loi lui en impose l'obligation ; en réponse à des demandes d'entreprises ou d'organismes de l'administration publique ; ou de sa propre initiative. Trente-trois des positions discutées et votées en assemblée l'ont été de la propre initiative du Conseil (soit près de 50 %), dont plus des deux tiers au cours des dix premières années de son existence. Les autres se répartissent de la façon suivante : vingt-deux pour satisfaire aux demandes du ministre, douze pour s'acquitter des obligations de la loi et quatre pour répondre à des questions posées par des entreprises ou des organismes de l'administration publique.

Les soixante-douze positions adoptées par le Conseil de 1978 à 1998 prennent différentes formes, soit des avis formels, des rapports accompagnés d'avis, des recommandations motivées, des résolutions arrêtées, des lettres adressées au ministre à la demande expresse des membres du Conseil, des réflexions transmises après entente entre les membres, des mémoires exposant les vues du Conseil, etc.

En conclusion à ce chapitre, l'auteur affirme que

«[...] c'est plutôt le type d'interprétations de la Charte que le Conseil a maintes fois proposé qu'il faut retenir. Ici, une double préoccupation s'est manifestée de façon permanente. Pour les individus, et parfois pour certains groupes spécifiques, le Conseil a toujours soumis aux autorités une interprétation souple et large dans l'application concrète de la loi ; pour les organismes, les administrations, les entreprises et les commerces, c'est plutôt la fermeté qui marque ses prises de position en faveur de la consolidation de la langue commune au Québec. Un membre du Conseil a parlé d'équité pour qualifier ces deux attitudes.» (p. 60)

Les différentes positions du Conseil portent sur les thèmes suivants :

- les autochtones, leurs cultures, leurs langues et le français, langue d'intercommunication 9
- la politique linguistique québécoise et la constitution canadienne 14
- le français, langue d'usage public 22
- la langue du travail et la francisation des entreprises 7
- l'école, l'enseignement et la langue française 15
- les voies d'avenir de la langue française 10
- divers 4

Le troisième chapitre rappelle que le Conseil remplit différentes fonctions complémentaires qui lui sont indispensables pour une prise en charge efficace des devoirs et pouvoirs que la loi lui a confiés. Il s'attarde plus particulièrement à cinq d'entre elles: celle d'un organisme à l'écoute de la société québécoise; celle d'un centre de production et de diffusion de l'expertise en matière linguistique; la fonction de « veille » et de lieu de reconnaissance des défenseurs de la qualité de la langue; et enfin, celle de membre actif d'un réseau ouvert sur la francophonie.

Dans la conclusion de ce dernier chapitre, Gérard Lapointe souligne

« la constance du Conseil dans l'attention qu'il a portée à l'exercice des fonctions complémentaires à son rôle premier. [...] Il y a eu constance dans l'écoute et la consultation des Québécois, bien qu'elles aient pris des formes différentes: de la consultation large de diverses populations régionales ou de différents segments socioculturels des Québécois à une consultation davantage ciblée en fonction des questions linguistiques à l'étude. On retrace une constance analogue dans la recherche.» (p. 85)

En conclusion de l'ouvrage, l'auteur souligne les deux traits qui caractérisent les positions successives prises par le Conseil depuis l'adoption en 1969 de la Loi pour promouvoir la langue française au Québec : établir une nette distinction entre les individus et les institutions et éviter l'alarmisme et l'émotivité lors des débats.

L'ouvrage inclut aussi une bibliographie et cinq annexes dans lesquelles le lecteur trouve l'ensemble des positions du Conseil: des extraits de la *Charte de la langue française*, la liste des ministres responsables de l'application de la *Charte de la langue française*, la liste des principales lois modifiant ou maintenant des dispositions de la *Charte de la langue française*, la liste des membres anciens et actuels du Conseil de la langue française.

PRÉSIDENTS DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

Jean-Denis Gendron
21-11-1977 au 07-09-1979

Michel Plourde
31-10-1979 au 31-07-1985

Jean Martucci (décédé)
01-08-1985 au 11-05-1987

Pierre Martel
01-01-1988 au 31-07-1990

Pierre-Étienne Laporte
04-09-1990 au 19-06-1995

Marcel Masse
19-06-1995 au 04-10-1995

Nadia Brédimas-Assimopoulos
18-03-1996 au 03-09-2000

SECRÉTAIRES DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

Marcel Dubé
26-10-1977 au 06-12-1979

Gérard Lapointe
06-12-1979 au 06-09-1985

Robert L'Heureux
09-09-1985 au 26-10-1990

Antoine Godbout
27-10-1990 au 14-06-1996

Ghislain Croft
17-06-1996 au 16-06-2002

MINISTRES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DE LA *CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE*

Camille Laurin [PQ]
26-08-1977 au 09-09-1982

Gérald Godin [PQ] (décédé)
09-09-1982 au 16-10-1985

Élie Fallu [PQ]
16-10-1985 au 12-12-1985

Lise Bacon [PLQ]
12-12-1985 au 31-03-1988

Guy Rivard [PLQ]
31-03-1988 au 03-03-1989

Claude Ryan [PLQ]
03-03-1989 au 11-01-199

Jacques Chagnon [PLQ]
11-01-1994 au 26-09-1994

Marie Malavoy [PQ]
26-09-1994 au 25-11-1994

Rita Dionne-Marsolais [PQ]
25-11-1994 au 30-01-199

Jacques Parizeau [PQ]
30-01-1995 au 03-08-1995

Louise Beaudoin [PQ]
03-08-1995 à aujourd'hui

Table ronde sur l'avenir du français : les enjeux linguistiques des vingt prochaines années

par des lauréats du prix Jules-Fournier

Compte rendu par Francine Gagné
Conseil de la langue française

À cette table ronde de l'après-midi, quatre journalistes, lauréats du prix Jules-Fournier, prix qui est attribué à un journaliste de la presse écrite québecoise pour sa contribution exemplaire à la diffusion d'un français de qualité, avaient été invités : Carole Beaulieu (L'Actualité), Nathalie Petrowski (La Presse), Odile Tremblay (Le Devoir) et Jean-V. Dufresne (Le Journal de Montréal). Michel Lacombe (Radio-Canada) animait la table. Dans la salle, prenait place une centaine d'invités parmi lesquels se trouvaient plusieurs spécialistes de la question linguistique. Les journalistes avaient été invités à se prononcer sur les enjeux linguistiques des vingt prochaines années afin que s'ensuive un échange avec l'assistance. Les quatre conférenciers ont fait part de leur vision des priorités, laquelle s'est révélée la même, soit la nécessité de hausser le niveau de la qualité de la langue au Québec. Ils en ont fait une condition de survie de la langue française au Québec. Aucun n'a aborde les questions de statut de la langue, non plus que les effets de la *Charte de la langue française* sur la situation linguistique. Plusieurs personnes de l'assistance ont introduit ces dimensions dans la discussion pour rappeler, entre autres choses, les progrès enregistrés depuis vingt ans, autant en ce qui a trait au statut qu'à la qualité.

Les interventions des journalistes

Les journalistes ont d'abord brossé un tableau des problèmes linguistiques inhérents à leur métier : de moins en moins d'exigences dans les salles de presse quant à la qualité de la langue; une diminution du nombre des réviseurs, professionnels essentiels et sous valorisés; l'absence d'outils de travail linguistiques adéquats pour aider le journaliste à corriger rapidement ses textes et à nommer les nouvelles réalités; une formation linguistique quasi inexistante dans les écoles de journalisme; et enfin, la difficulté de rédiger des textes à partir d'entrevues souvent réalisées auprès de professionnels ou d'hommes d'affaires qui ne sont pas toujours en mesure de décrire dans une langue claire ce qu'ils font. Une journaliste, scandalisée de cette pauvreté et de ce flou du langage, suggéra que les journalistes écrivent ce qu'ils entendent pour obliger les gens à réagir.

Cette perception de la pauvreté de la langue a été corroborée par les quatre journalistes. Ils estiment que ce ne sont pas tant les anglicismes qui font problème mais bien l'incapacité à s'exprimer dans une langue claire. Selon eux, les Québécois n'ont pas découvert à l'école la richesse de leur langue et ils n'ont donc pas d'intérêt à perfectionner cet outil. La télévision a également manqué à sa responsabilité sociale en laissant galoper le joual dans ses émissions humoristiques et dans ses téléromans. À leur avis, aucun gouvernement ne s'est préoccupé de la qualité de la langue; on a mené un combat pour la defense du statut et pour un usage accru

du français sans porter attention à l'amélioration nécessaire de sa qualité.

Les interventions des participants

Plusieurs participants ont souligné que les journalistes n'avaient montré qu'un côté de la médaille. Ils ont donc voulu faire ressortir les progrès réalisés depuis vingt ans en matière terminologique, dans le domaine de l'éducation et sur le plan de la langue du travail et des services.

Afin de témoigner de la grande activité lexicographique et terminologique qui marque le Québec, un participant a rappelé les nombreux dictionnaires qui ont vu le jour depuis vingt ans, entre autres ouvrages, le *Multidictionnaire des difficultés de la langue française*, le *Dictionnaire thématique visuel* qui illustre et nomme une multitude d'objets regroupés par thème, *Le Grand dictionnaire terminologique* qui, accessible maintenant sur cédérom et dans Internet, contient trois millions de termes techniques français issus de 200 domaines d'activités. Il faut donc en conclure, selon lui, qu'il n'y a pas eu recul du point de vue de l'instrumentalisation de la langue et qu'elle est nettement meilleure qu'il y a vingt ans.

On considère de même que le jugement porté sur l'absence de maîtrise de la langue des jeunes doit être placé en contexte. Un intervenant a rappelé que deux générations ont été sacrifiées du point de vue de la connaissance du code linguistique, notamment en raison des méthodes d'enseignement du français en vigueur dans les années soixante-dix et quatre-vingt. Conséquemment, plusieurs des problèmes constatés viendraient de ces jeunes, aujourd'hui dans la vingtaine et au début de la trentaine, qui font désormais partie des gens qui ont à s'exprimer publiquement. Leurs difficultés sur le plan linguistique sont donc bien évidentes. Et c'est une des raisons qui expliquent le constat sévère que font les journalistes de la table ronde quant à la qualité de la langue. Cependant, l'enseignement du français s'est beaucoup amélioré ces dernières années, en partie grâce aux pressions des organismes publics. Ainsi, la réforme en éducation, qui sera instaurée en septembre 1998, reprend à son compte des recommandations formulées par le Conseil de la langue française aux États généraux sur l'éducation. Cela dit, la plupart des intervenants ont reconnu qu'il y a encore place pour l'amélioration dans l'enseignement, notamment au chapitre de la formation des maîtres. Il y a encore des efforts nombreux à fournir de ce côté et le Conseil reste à l'affût, comme en témoigne l'avis qu'il a fait paraître cette semaine sur la qualité de la langue. Il faut cependant reconnaître qu'il faudra plusieurs années avant que la portée de la réforme se fasse sentir.

Par ailleurs, plusieurs intervenants ont souligné les grands changements linguistiques survenus grâce à l'application de la *Charte de la langue française*, entre autres progrès, l'accroissement de l'usage du français au sein des entreprises, dans les commerces et services ainsi que dans l'affichage. On a insisté sur l'importance de reconnaître que les efforts consentis dans ces domaines ont porté fruit.

Finalement, sans nier les grands progrès réalisés depuis vingt ans en aménagement linguistique et en éducation, les journalistes estiment néanmoins qu'il y a lieu d'accorder, dans notre société, une plus grande place à la maîtrise de la langue. Cet objectif sera atteint si des pressions sont exercées sur la classe politique et sur l'opinion publique, notamment par le biais d'organismes comme le Conseil de la langue française. Ils incitent donc le Conseil à continuer à jouer un rôle actif dans ce dossier afin que les Québécois améliorent leur maîtrise du français et assurent ainsi leur avenir comme peuple.

L'ORDRE DES FRANCOPHONES D'AMÉRIQUE COMPTE SEPT NOUVEAUX MEMBRES

Les récipiendaires. De gauche à droite: première rangée: de l'Ouest canadien, **Mme Marie Bourgeois**, de l'Ontario, **Mme Gisèle Lalonde**, la présidente du CLF, **Mme Nadia Brédimas-Assimopoulos**, la ministre responsable de la *Charte de la langue française* et ministre de la Culture et des Communications, **Mme Louise Beaudoin**, la rectrice de la Faculté Saint-Jean, organisme lauréat du prix du 3-Juillet-1608, **Mme Claudette Tardif**, du Québec, **M. Jean Royer**, du Québec, au nom de son conjoint, **Mme Aurélien Boivin**, de l'Acadie, **Mme Viola Léger**. Sur la seconde rangée: des Amériques, **M. Zacharie Richard**, de l'International, **M. Yoshikazu Obata**

L'Ordre des francophones d'Amérique est remis annuellement depuis vingt ans par le Conseil de la langue française à des personnalités dont on reconnaît la part active qu'elles prennent dans la promotion et la diffusion du français en Amérique. La première cérémonie a eu lieu en 1978 sous la présidence d'honneur de monsieur René Lévesque.

Les insignes de l'Ordre sont constitués d'une fleur de lys stylisée montée en épinglette et d'une médaille. Les récipiendaires reçoivent également un parchemin calligraphié signé par le premier ministre du Québec, par la ministre responsable de l'application de la *Charte de la langue française* et par la présidente du Conseil de la langue française.

Récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique du Québec pour l'année 1998

Du Québec

Aurélien Boivin est professeur titulaire au Département de littérature de l'Université Laval et il a d'abord travaillé au Dictionnaire des oeuvres littéraires du Québec. Il est, notamment, membre de l'équipe de recherche sur l'histoire littéraire du Québec et membre du collectif de la revue Québec français depuis plus de vingt-cinq ans. Il a été parmi les premiers Québécois à collaborer à une édition spéciale destinée aux enseignants allemands de français et portant sur le Québec, son histoire, sa civilisation et sa littérature, dans la revue Franzosisch heute. Une anthologie de textes québécois à laquelle il a coopéré paraîtra à Mexico. Une anthologie de la poésie québécoise à laquelle il a aussi participé a été traduite en roumain. Monsieur Boivin contribue depuis longtemps à la diffusion de la culture et de la littérature québécoises, non seulement dans son propre pays mais aussi en Europe, en Amérique latine, en Afrique et même en Asie. Le Conseil de la langue française considère que ses activités en tant qu'universitaire dépassent largement sa seule tâche professionnelle et qu'elles ont eu et ont toujours un rayonnement important ici comme ailleurs.

Jean Royer a commencé sa carrière dans l'enseignement en même temps qu'il pratiquait les métiers de réalisateur et d'écrivain radiophonique. Journaliste culturel et critique littéraire jusqu'en 1991, il participe activement à l'animation de la vie culturelle et littéraire du Québec. Il organise des soirées de poésie et de théâtre, de même que les nuits de la poésie du Gesu à Montréal et celle du 24 juin en 1971, laquelle inaugure le Théâtre de l'Île d'Orléans, dont il est le fondateur. Il est co-fondateur de la revue Estuaire, dont il sera le principal animateur jusqu'en 1985. Il s'intéresse particulièrement à l'histoire littéraire québécoise et l'a fait connaître par de nombreuses conférences et dans le cadre de plusieurs colloques. Il a publié deux anthologies de poésie éditées chez Gallimard et chez la Découverte en France, de même qu'une Introduction à la poésie québécoise. Il a fait paraître plusieurs recueils d'entretiens avec pas moins de deux cents écrivains contemporains appartenant à une vingtaine de littératures du monde. Poète lui-même, il a publié une dizaine de titres dont certains lui ont valu des prix prestigieux, notamment le prix Alain-Grandbois. Jean Royer est directeur littéraire des Éditions de l'Hexagone, président de la Fondation Saint-Denys-Garneau, président de la Rencontre québécoise internationale des écrivains et écrivaines et secrétaire général de l'Académie des Lettres du Québec.

De l'Acadie

Viola Léger est diplômée en éducation et titulaire de plusieurs doctorats honoris causa. Elle est professeure invitée de l'Université de Moncton et professeure de théâtre au secondaire. Elle a fondé une compagnie de théâtre en Atlantique, elle fait des mises en scène et son talent de conteuse est reconnu. Viola Léger incarne depuis longtemps la francophonie acadienne, non seulement en Acadie mais aussi au Québec, dans le reste du Canada, en Louisiane et en Europe. Sa contribution au développement des arts de la scène en Acadie s'exprime non seulement par son talent de comédienne et son enseignement de l'art dramatique, tant aux niveaux secondaire et collégial qu'universitaire, mais également par ses actions qui visent à faire reconnaître le théâtre acadien. Toutes ses activités connaissent un rayonnement populaire important. En tant que comédienne et principale interprète du théâtre d'Antonine Maillet, elle a sillonné le monde francophone et anglophone et a joué dans plus de 1000 représentations. Elle a également joué dans plus de vingt-cinq productions théâtrales, fait de la télévision et du cinéma. Elle est à juste titre considérée comme un chef de file en matière de développement, de diffusion et de promotion de la culture acadienne actuelle.

De l'Ontario

Gisèle Lalonde a été enseignante durant une vingtaine d'années et s'est illustrée tant dans le domaine politique que par son apport au milieu de l'éducation franco-ontarien. Elle est notamment la directrice générale fondatrice du Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques. Elle a, au sein de l'Association française des conseils scolaires, réactivé le dossier de la gestion scolaire en Ontario. Elle a siégé à nombre de comités et présidé plusieurs organismes rattachés ou non au gouvernement ontarien. Élue maire de Vanier en 1995, elle fonde l'Association française des municipalités de l'Ontario dont elle assume la première présidence. Son engagement social et communautaire date des années 1950 alors qu'elle est présidente fédérale de la Jeunesse ouvrière catholique. Par la suite, elle travaille bénévolement au sein du comité de pastorale de Notre-Dame-de-Lourdes, de l'Association des parents et instituteurs, du conseil d'administration de l'Hôpital Royal d'Ottawa et enfin du conseil d'administration de l'Hôpital Montfort. Sa vision et son leadership ne sont jamais remis en question. Les nombreuses reconnaissances qui lui sont décernées par divers organismes provinciaux, nationaux et internationaux en font foi et, sans aucun doute, la lutte de S.O.S. Montfort qu'elle a dirigée fait d'elle une ambassadrice de la francophonie ontarienne.

De l'Ouest canadien

Marie Bourgeois réside à Vancouver depuis vingt-quatre ans. Dès son arrivée en Colombie-Britannique, elle s'est engagée de façon professionnelle et bénévole dans la promotion du fait français. À titre de présidente de la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique, de 1989 à 1993, et de vice-présidente de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada, de 1987 à 1991, elle a contribué au développement des grands dossiers de la francophonie canadienne. Elle a été membre des conseils d'administration de plusieurs organismes francophones, dont l'Association des parents francophones de la Colombie-Britannique et le Théâtre le Seizième. Membre fondatrice de la première des Maisons de la francophonie canadienne, elle est maintenant directrice générale de la Société Maison de la francophonie. Elle est très souvent intervenue dans le cadre des débats constitutionnels en présentant des mémoires et en participant à des comités provinciaux et nationaux. Son expérience lui confère une vision provinciale et nationale de la francophonie en milieu minoritaire. Son action est considérée par ses pairs comme très importante dans cette communauté francophone de Vancouver.

Des Amériques

Zacharie Richard milite en faveur de la survie du français en Louisiane et son action y est très importante. En 1955, il a fondé « Action cadienne », une association à but non-lucratif qu'il préside toujours. Cette organisation, composée essentiellement de bénévoles, s'est donnée pour mission la promotion de la langue française et de la culture cadienne en Louisiane, notamment en faisant connaître des programmes d'immersion en langue française auprès des jeunes. Cette association accomplit un travail exemplaire afin que les Cajuns, et plus particulièrement les jeunes, renouent avec leur histoire et avec leur langue d'origine. Cette personnalité très connue de la francophonie n'hésite pas non plus à se faire le porte-parole, sur différentes tribunes, des 250 000 francophones de la Louisiane qui, depuis trois siècles, combattent pour maintenir leur identité en plein cœur des États-Unis. Artiste connu et apprécié dans une très large partie du monde francophone, il peut être considéré comme un véritable symbole de la francophonie nord-américaine, non seulement en Louisiane mais tout autant au Québec ou ailleurs dans les communautés francophones canadiennes et en Europe. Son très large rayonnement et son implication dans le domaine de l'enseignement par immersion en français ajoutent encore à la portée et à la qualité de son action en faveur de la vitalité du français en Amérique.

De la francophonie internationale

Yoshikazu Obata est professeur à l'Université Meiji, l'une des plus célèbres au Japon, et il est titulaire d'un doctorat en littérature française de l'Université de Kyoto. Il rédige également une thèse de doctorat en littérature québécoise après des études à l'Université de Montréal. Il a publié de nombreux essais sur la littérature québécoise dans diverses revues universitaires japonaises ainsi que des textes sur le Québec lui-même, sur son histoire littéraire comme sur son histoire politique. Il a donné, au cours des trois dernières années, des conférences sur des auteurs québécois et sur l'évolution du roman québécois. Il a traduit des auteurs québécois en japonais et une traduction de Salut Galarneau! de Jacques Godbout vient de paraître. Il est membre de l'Association japonaise d'études canadiennes, de la Société japonaise de langue et littérature française et du comité de rédaction de la revue de l'Union des universités privées japonaises. En outre, il est vice-président du Forum Japon-Québec, un groupe qui a pour but d'entretenir des liens entre le Québec et le Japon, et de faire connaître les cultures japonaise et québécoise. Pour ses activités nombreuses et importantes de promotion du fait français en Amérique, dans un milieu qui n'appartient pas aux réseaux habituels de la francophonie, le Conseil de la langue française a décidé de lui remettre l'Ordre des francophones d'Amérique.

Nouveauté : Le Conseil a ouvert le 12 mai 1998 un groupe de discussion dans son site Internet
http://www.clf.gouv.qc.ca
et sollicite votre opinion sur le thème général : Que veut dire travailler en français au XXI^e siècle?

L'abonnement au *Bulletin du Conseil de la langue française* est gratuit; il n'est cependant expédié qu'au Canada.

MONSIEUR ☐ MADAME ☐

NOM_____

PRÉNOM_____

RUE_____

VILLE_____ PROVINCE_____

PAYS_____ CODE POSTAL_____

Cette adresse est celle de :

☐ mon domicile ☐ mon bureau

La présente est :

☐ un nouvel abonnement

☐ un changement d'adresse

☐ une annulation

Champ d'activité ou d'intérêt; je précise s'il y a lieu :

Exemples : Professeur en philologie
Journaliste chroniqueur en économique

Le Conseil de la langue française est chargé de conseiller la ministre responsable de l'application de la *Charte de la langue française* sur la politique québécoise en matière de langue et sur toute question relative à la langue française au Québec.

Il est formé des membres suivants :

Nadia BRÉDIMAS-ASSIMOPOULOS, présidente
Ghislain CROFT, secrétaire
Enith CEBALLOS
Georges KOUTCHOUGOURA
Renée LACOURSIÈRE
Benoit LAVALLÉE
Robert LÉGARÉ
Angéline MARTEL
Henry MILNER
Émile OLLIVIER
Francine OSBORNE
Alain PRUJINER

Le Bulletin du Conseil de la langue française paraît habituellement trois fois l'an. Les articles n'engagent que la responsabilité de leur auteur et les idées émises ne sont pas nécessairement celles du Conseil.

Graphisme et édition électronique :
EURÊKA Communication Marketing

Impression : Imprimerie Ste-Croix

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 1998 ISBN 2-550-33282-2
Reproduction autorisée avec mention de la source.

Permanence du Conseil

Secrétariat :
Ghislain Croft, secrétaire
Rosita Harvey, adjointe au secrétaire

Direction des études et recherches :
Pierre Georgeault, directeur

Les services administratifs et de communications:
Gilles-André Boucher, responsable de la gestion
Nicole Paquin, responsable des communications

Adressez toute correspondance à :

Conseil de la langue française
Service des communications
800, place D'Youville 13^e étage
Québec (Québec) G1R 3P4

Telecopieur:(418)644-7654
Téléphone:Québec: (418)643-2740
Montréal(514)873-2285
Courrier électronique: Qué:clfq@clf.gouv.qc.ca
Mtl:clfm@clf.gouv.qc.ca
Site Internet: http://www.clf.gouv.qc.ca

Port de retour garanti

Gouvernement du Québec
Conseil de la langue française

POSTE MAIL
05736501-97
Québec